



Stratégie nationale de santé 2018-2022

La synthèse



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Introduction

La stratégie nationale de santé constitue le cadre de la politique de santé en France. Elle se fonde sur l'analyse de l'état de santé de la population par le Haut Conseil de la santé publique et réaffirme le principe porté par l'Organisation Mondiale de la Santé, selon lequel la santé doit être un objectif de toutes les politiques publiques.

Risques sanitaires liés à l'exposition aux polluants et aux toxiques; risques infectieux; maladies chroniques; nouveaux enjeux démographiques, épidémiologiques et sociétaux; risques associés au système de santé lui-même ... autant de grands défis auxquels notre système de santé est confronté et auxquels la stratégie nationale de santé doit répondre.

Les inégalités sociales et territoriales de santé demeurent en France à des niveaux élevés. Chaque objectif de la stratégie nationale de santé contribue à la lutte contre des inégalités.

Elle répond à de grands principes d'action : développer une approche interministérielle de la santé; mettre en place des parcours de santé individuels, adaptés et accessibles; adapter les actions aux territoires; simplifier le cadre réglementaire et donner plus de souplesse aux acteurs de terrain; associer les instances de démocratie en santé en amont des décisions; respecter les principes d'éthique, de solidarité, de transparence et d'indépendance; fonder les décisions sur des connaissances éprouvées, les évaluations et les expertises indépendantes, les études d'impact en santé et la recherche.

La stratégie nationale de santé s'articule autour de quatre axes déclinés en onze domaines d'action prioritaires et 43 objectifs d'amélioration de la santé et de la protection sociale. La politique de santé de l'enfant, de l'adolescent et du jeune constitue un volet spécifique comportant sept objectifs prioritaires. Enfin, deux autres volets déterminent deux objectifs propres à la Corse et quatorze à l'outre-mer.

1^{ER} AXE : METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE PROMOTION DE LA SANTÉ, INCLUANT LA PRÉVENTION, DANS TOUS LES MILIEUX ET TOUT AU LONG DE LA VIE

Adopter le plus tôt possible des comportements favorables à la santé peut réduire des facteurs de risque qui induisent des coûts sociaux considérables. Aujourd'hui l'enjeu est de renforcer les compétences des individus à adopter ces comportements et de développer l'éducation pour la santé. La stratégie nationale de santé fait de la promotion de la santé et de la prévention des comportements à risque, une priorité.

PROMOUVOIR LES COMPORTEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ

- Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière

La sédentarité favorise le surpoids et l'obésité et est reconnue comme un facteur de mortalité. De même, prévenir et accompagner les troubles du comportement alimentaire est une priorité. L'adoption d'une alimentation saine peut être facilitée par des repères nutritionnels (Nutriscore) qui aident l'appropriation des comportements sains, notamment par les enfants et les jeunes.

- Prévenir l'entrée dans les pratiques addictives

Les usages problématiques des écrans, des jeux d'argent et de hasard sont reconnus comme des pratiques addictives, qui doivent être combattues. La mise en place d'un parcours de santé « addictions » doit permettre d'offrir une offre adaptée de prévention, de réduction des risques et de prise en charge sanitaire et sociale.

- Prévenir les risques liés à la conduite dangereuse

Si les 15-24 ans sont les premières victimes des accidents de la route, la conduite à risque concerne toute la population. L'éducation à la sécurité routière vise à développer des comportements réfléchis et civiques par rapport aux dangers de la route. Cette éducation doit se poursuivre tout au long de la vie.

- Santé sexuelle

Malgré un niveau de contraception élevé, les grossesses non prévues restent trop fréquentes, de même que le nombre des infections sexuellement transmissibles (IST) a augmenté. Il faut engager une démarche globale d'amélioration de la santé sexuelle et reproductive, pour éliminer les épidémies d'IST et garantir à chacun une vie sexuelle autonome, satisfaisante et sans risques.

- Perte d'autonomie des personnes âgées

L'enjeu est de permettre à chacun de vieillir sans limitation d'activité et de retarder le plus possible l'entrée dans la dépendance. En intégrant la prise en charge des pathologies complexes, comme par exemple le diabète ou l'insuffisance rénale, dans les parcours de vie, en adaptant l'environnement de vie (habitat, aménagement urbain et proximité des commerces, accès aux transports...) et les aides techniques (équipements des pièces du logement adaptés aux incapacités fonctionnelles tels que rampes murales ou barre d'appui dans les sanitaires...), il s'agit de prolonger le maintien des personnes âgées à domicile et à améliorer leur bien-être. En parallèle, des mesures d'accompagnement, notamment pour les aidants, doivent répondre aux autres conséquences de la dépendance.

PROMOUVOIR DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL FAVORABLES À LA SANTÉ

- Risques associés à l'environnement

Il s'agit de réduire l'exposition de la population à la pollution atmosphérique et aux substances nocives. Au-delà de ce danger, les Français sont exposés aux pollutions du sol et de l'eau, aux substances allergènes, aux contaminations des aliments et aux risques liés à l'usage de produits toxiques. L'exposition aux perturbateurs endocriniens est suspectée d'être responsable de nombreuses pathologies.

- Renforcer la protection vaccinale

L'Organisation Mondiale de la Santé se fixe pour objectif que 95 % de la population soit vaccinée pour tous les vaccins recommandés ou obligatoires afin de lutter contre les maladies à l'origine de décès évitables. En France, face à un taux de vaccination insuffisant des jeunes enfants, le nombre de vaccins obligatoires pour les enfants de 0 à 2 ans est passé de 3 (diphtérie, tétanos et poliomyélite) à 11 (s'y ajoutent : coqueluche, Haemophilus influenzae type B, hépatite B, pneumocoque, méningocoque C, rougeole, oreillons, rubéole) depuis janvier 2018. Les rendre obligatoires permet de s'assurer que tous les enfants puissent y avoir accès et être protégés.

- Préserver l'efficacité des antibiotiques

Le développement de l'antibiorésistance est lié à une consommation antibiotique non maîtrisée conduisant à la sélection de souches bactériennes résistantes et à leur dissémination secondaire dans l'environnement. Aussi, l'émergence des résistances bactériennes, qui conduit, en particulier chez les personnes immunodéprimées ou traitées en réanimation, à des situations d'impasses thérapeutiques, est identifiée par l'Organisation Mondiale de la Santé comme l'une des menaces globales majeures des prochaines décennies.

- Repérer, dépister et prendre en charge les pathologies chroniques

En France, vingt millions de personnes sont atteintes de maladies chroniques et leur diagnostic et/ou leur prise en charge ne sont pas toujours effectués de façon suffisamment précoce. En plus de développer l'autovigilance, il s'agit d'inciter les personnes à consulter pour un repérage précoce de certaines lésions suspectes.



2^{ÈME} AXE LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES D'ACCÈS À LA SANTÉ

En France, de fortes inégalités sociales et territoriales d'accès à l'offre de santé existent. De fait, le renoncement aux soins pour des raisons socioéconomiques reste trop élevé. Des dispositifs spécifiques doivent permettre de réduire ces inégalités, et de répondre aux besoins des personnes éloignées de l'offre de santé, notamment les plus défavorisées.

LEVER LES OBSTACLES SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

- Renforcer l'accès aux droits sociaux

Si la qualité de la prise en charge financière des soins dans notre pays est reconnue, nous devons renforcer l'accès à la couverture maladie. En 2016, la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) a permis à 5,5 millions de personnes avec des faibles revenus de bénéficier d'une couverture gratuite. Pour autant, des situations de non recours persistent, notamment du fait de la complexité des démarches administratives et des dispositifs.

- Limiter les dépenses restant à la charge des assurés

Actuellement, le « reste à charge », c'est-à-dire ce qu'il reste à payer par les assurés eux-mêmes, s'élève à 8 %. Toutefois, pour certaines dépenses de santé, il est beaucoup plus élevé et peut parfois conduire à des phénomènes de renoncement aux soins. C'est le cas notamment pour les soins dentaires, les équipements d'optique médicale et les audioprothèses.

- Accompagner le recours aux services de santé des personnes vulnérables

Le non-recours est plus fréquent chez les jeunes peu qualifiés, les chômeurs, les inactifs non-étudiants, les personnes ayant des bas revenus. Leur prise en charge nécessite donc de concilier plusieurs logiques d'intervention (santé, logement, ressources financières, formation/emploi) afin de répondre à leurs besoins et d'éviter les ruptures dans leurs parcours de santé.

- Prévenir la désinsertion professionnelle et sociale

Les blessés par accident de la route ou du travail, les malades chroniques et les victimes d'événements traumatiques rencontrent souvent ces difficultés liées à la désinsertion professionnelle et sociale. Leur réinsertion nécessite une coordination de l'ensemble des acteurs intervenant sur ce champ, mais également un dialogue plus approfondi avec le monde du travail.

GARANTIR L'ACCÈS AUX SOINS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

- Renforcer la présence médicale en fonction des besoins des territoires

En raison de la diminution du nombre de médecins généralistes, et de la moindre attractivité de certains territoires, les tensions sur l'accès aux soins risquent de s'aggraver. Au-delà de l'installation des professionnels, tous les leviers doivent être mobilisés pour accroître leur présence sur ces territoires ainsi que pour permettre l'utilisation la plus utile de leur temps.

- Généraliser l'usage du numérique

Afin de développer l'accès à une médecine innovante et de qualité sur l'ensemble du territoire, les usages du numérique doivent être généralisés : par exemple, la télémédecine abolit les distances et étend la capacité d'action des professionnels de santé.

- Faire confiance aux acteurs de terrain

Pour remédier au problème d'accessibilité à l'offre de santé, la solution doit venir d'un ensemble d'outils innovants, souples et adaptables. Il faut que les acteurs locaux soient libres de développer des projets adaptés aux spécificités de leur territoire, et soutenus dans leurs projets.



3^{ÈME} AXE : GARANTIR LA QUALITÉ, LA SÉCURITÉ ET LA PERTINENCE DES PRISES EN CHARGE À CHAQUE ÉTAPE DU PARCOURS DE SANTÉ

Le niveau de compétences et d'expertise de nos professionnels de santé, ainsi que la qualité de l'offre de soins en France, sont reconnus au niveau international. Toutefois les évolutions de l'organisation de notre système de santé doivent être poursuivies pour répondre aux nouveaux besoins de santé de la population. Cette organisation devra être fondée sur la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge à chaque étape des parcours de santé, mettre au premier plan l'intérêt du patient et contribuer à renforcer l'efficacité de ce système.

TRANSFORMER L'OFFRE DE SANTÉ DES TERRITOIRES

- Structurer les soins primaires pour assurer la qualité et la continuité des parcours

Les professionnels de santé de ville sont en première ligne pour les soins courants et sont, de ce fait, la pierre angulaire de toutes les politiques de santé. Dans un contexte marqué par le vieillissement de la population, le développement des pathologies chroniques et une forte aspiration au maintien à domicile, la modernisation et l'adaptation des soins de premier recours sont indispensables.

- Structurer l'offre en établissements

Les recompositions hospitalières visent à optimiser l'utilisation des moyens techniques et humains et à renforcer la qualité de l'offre sur l'ensemble du territoire. Sources de gains d'efficacité, elles permettent également de répondre à la tension démographique médicale et de tirer bénéfice des opportunités offertes par les progrès de la médecine et des technologies. L'objectif est de permettre à toutes les personnes d'accéder à des services de proximité et de bénéficier de filières de recours accessibles, par exemple pour les urgences, les soins intensifs et la réanimation.

- Améliorer l'accès aux soins des personnes handicapées et âgées

L'offre sanitaire et médico-sociale doit s'adapter pour répondre aux enjeux du virage ambulatoire, c'est-à-dire le passage d'un système centré sur les soins hospitaliers à une offre qui repose en premier lieu sur les professionnels de premier recours, installés en ville. Il s'agit aussi de garantir l'accessibilité universelle des prises en charge et des actions de promotion de la santé, et de respecter le souhait des personnes âgées et des personnes handicapées d'un maintien à domicile.

- Améliorer la transversalité des parcours en santé mentale

La santé mentale est un défi majeur, d'autant que la probabilité d'être atteint d'un trouble sévère de dépression est plus élevée chez les personnes vivant dans des situations précaires. La qualité de l'environnement joue donc un rôle considérable qui défavorise en premier lieu les personnes les plus modestes. Il est nécessaire de développer une approche transversale en associant l'ensemble des acteurs susceptibles d'agir sur les déterminants de la santé mentale, sur la prise en charge et l'accompagnement des personnes.

- Assurer la continuité des parcours en santé

Pour être efficace, la transformation des secteurs de l'offre sanitaire et médico-sociale doit se faire de façon complémentaire. Les transitions entre ville et hôpital doivent être mieux gérées, les interventions au domicile doivent être mieux coordonnées, et la dégradation de la situation des personnes doit être davantage anticipée et prévenue. Ce sont les conditions indispensables à l'amélioration de la qualité des soins, de l'expérience des personnes et de la performance du système de santé.

DÉVELOPPER UNE CULTURE DE LA QUALITÉ ET DE LA PERTINENCE

- Améliorer la qualité et la sécurité des soins en associant les usagers

La mesure de la qualité doit davantage être mise en avant dans la régulation du système de santé. L'un des enjeux est d'améliorer l'accès à l'information afin que les usagers puissent prendre leurs décisions en connaissance de cause.

- Améliorer la pertinence des prescriptions, des examens et des hospitalisations

Un acte médical, une prescription ou une intervention non pertinents, sont potentiellement dangereux. Il s'agit donc de faciliter la diffusion des recommandations, de soutenir les initiatives des professionnels et de les intéresser à l'adoption des meilleures pratiques en pertinence médicale.

- Adapter le système de santé aux risques émergents

Nos services de santé doivent s'adapter pour répondre efficacement aux situations de crise et d'urgence sanitaire. Lorsqu'une crise survient, ils doivent être préparés pour apporter la réponse adaptée et en limiter l'impact sur la population.

- Promouvoir le bon usage des médicaments et développer les génériques

La iatrogénie médicamenteuse, favorisée notamment chez les personnes âgées par la polymédication et par l'automédication, justifie de mettre l'accent sur les bonnes pratiques de prescription et de réfléchir à la distribution à l'unité des médicaments.

PRENDRE SOIN DE CEUX QUI SOIGNENT

- Adapter la formation initiale et faire progresser les compétences

Les formations initiales et continues des professionnels doivent s'adapter à mesure que les connaissances et les techniques évoluent. Les priorités fixées par la stratégie nationale de santé, telles que la prévention, la transversalité des parcours, le renforcement de la qualité, la sécurité et la pertinence des soins, devront s'y refléter.

- Améliorer la qualité de vie au travail des professionnels de santé

En effet, la santé et le bien-être des professionnels de santé ont un impact direct sur la qualité du service rendu, et donc sur l'état de santé de la population.



4^{ÈME} AXE : INNOVER POUR TRANSFORMER NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ EN RÉAFFIRMANT LA PLACE DES USAGERS

Notre système de santé doit en permanence s'adapter aux évolutions des connaissances et des technologies, mais aussi aux nouvelles attentes des professionnels et des usagers. Malgré des qualités certaines, il manque encore de souplesse dans sa politique de recherche et d'innovation et dans son modèle de gouvernance, qui doit associer encore plus étroitement le citoyen grâce à des démarches innovantes. En outre, l'innovation en santé portée par la France doit pouvoir s'enrichir des expériences étrangères grâce à un renforcement de la coopération internationale et européenne.

SOUTENIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

- Développer la production, la diffusion et l'utilisation des connaissances

Pour faire émerger des pratiques et des traitements innovants, pour orienter les interventions de promotion de la santé, de prévention et de prise en charge, il est indispensable que la production de connaissances s'exerce à plusieurs niveaux. Et la recherche fondamentale, la production d'applications concrètes à partir de connaissances fondamentales (recherche translationnelle), et l'utilisation des méthodes de la recherche pour produire des connaissances concernant des interventions (la recherche interventionnelle) sont essentielles et complémentaires pour parvenir à des résultats concrets. Pour que la qualité théorique, issue de la recherche, se transforme en qualité réelle, il est primordial d'améliorer la diffusion de la connaissance.

- Soutenir les innovations médicales et technologiques

Le cadre financier et réglementaire des innovations n'est plus adapté aux besoins du XXI^{ème} siècle. Il convient de réorienter les incitations prépondérantes à la prise de risque initial et à la création de start-up vers l'investissement en santé dans les phases dites d'aval permettant de diffuser les projets à fort potentiel. Le cadre réglementaire de l'innovation doit quant à lui évoluer pour améliorer les modalités d'accès au marché tout en garantissant la sécurité des patients.

- Faciliter l'émergence et la diffusion des organisations innovantes

Il est essentiel de faciliter l'expérimentation par les professionnels de santé, les structures de prévention et de prise en charge, les associations et les élus locaux. En première ligne, experts de leurs métiers, ce sont eux qui sont en mesure de proposer des manières nouvelles de délivrer les soins. L'engagement des responsables régionaux et nationaux est indispensable pour créer le cadre propice à l'émergence et à la réussite des projets pilotes, et en assurer les conditions de diffusion.

- Accélérer l'innovation numérique

Le virage numérique du système de santé est une chance pour l'amélioration de la qualité du service au patient. L'usage des outils numériques libère du temps médical, améliore la pertinence et la qualité des soins et peut contribuer à la maîtrise durable des dépenses de santé. Pour que cette évolution profite à tous et n'accroisse pas les inégalités sociales de santé, il convient d'assurer un accès aux technologies numériques et de définir un cadre éthique adapté pour leurs applications.

- Garantir l'accès aux traitements innovants

L'accès aux traitements innovants doit être garanti le plus précocement possible à l'ensemble de la population. Les perspectives d'innovations médicales et technologiques constituent autant d'espoirs de guérison, de préservation et d'amélioration de la santé et de la qualité de vie des Français. Elles représentent également un véritable défi financier, compte tenu des prix unitaires de plus en plus élevés de ces traitements, dans le contexte toujours fortement contraint de la dépense publique.

RÉAFFIRMER LA PLACE DES USAGERS DANS LE SYSTÈME DE SANTÉ

- Réaffirmer le rôle des usagers comme acteurs de leur parcours

Dans un environnement en pleine évolution (sociétale, technologique, économique), permettre à chacun d'être acteur de son parcours de santé et de participer aux processus de décision est une exigence et un enjeu majeur pour la réussite de notre politique de santé. L'ambition de la stratégie nationale de santé est de donner les moyens à chaque citoyen de trouver, d'évaluer et d'utiliser les connaissances disponibles sur la santé afin de prendre des décisions éclairées concernant la sienne ou celle d'un proche. Par ailleurs, il est nécessaire de mieux associer les usagers à la gouvernance du système de santé et à la construction des politiques de santé en s'appuyant sur des démarches innovantes et sur les nouvelles technologies.

AGIR AU NIVEAU EUROPÉEN ET SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

- Promouvoir une action européenne et internationale

L'Union européenne agit via la mise en place du marché unique sur les produits et services en santé pour lesquels elle travaille à l'élaboration de normes communes. Elle intervient également pour faciliter la coordination entre États-membres, notamment dans la lutte contre les pandémies, et pour aider les États à recenser les bonnes pratiques et financer des travaux sur des défis de santé publique. La France contribue activement à la définition d'un cadre mondial avec les instances internationales et s'efforce de transmettre les valeurs qui sous-tendent son action : universalisme, droits humains, solidarité, accès. En retour, la France bénéficie des travaux de ces instances et de leurs recommandations ainsi que d'un partage d'expérience et de bonnes pratiques avec les autres États.



VOLETS SPECIFIQUES

Les objectifs rappelés plus haut s'appliquent à l'ensemble de la population et sur tout le territoire national. En complément, des objectifs spécifiques sont prévus pour tenir compte des besoins particuliers des enfants, adolescents et jeunes, d'une part, et de certains territoires, d'autre part.

1. PRIORITÉS SPÉCIFIQUES CHEZ L'ENFANT, L'ADOLESCENT ET LE JEUNE

La politique de santé de l'enfant doit faire l'objet d'une attention particulière compte tenu de ses effets de long-terme sur le développement de l'enfant et sa réussite éducative. Elle doit couvrir l'ensemble des problématiques spécifiques aux différentes périodes du développement en se focalisant sur : l'accompagnement des parents dès la période prénatale, l'amélioration de la prise en charge des troubles et maladies chez l'enfant, la prévention des violences et des maltraitances, l'accompagnement et l'insertion sociale des enfants handicapés, l'amélioration de la santé des étudiants, ou encore l'adaptation de l'offre de soins aux situations spécifiques des enfants. En définitive, il s'agit de favoriser l'éducation en santé dès le plus jeune âge, la prise en charge précoce et adaptée des pathologies et la prévention des risques spécifiques à l'enfance et à l'adolescence.

2. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA CORSE

La stratégie nationale de santé prend en compte les contraintes du territoire corse notamment en matière d'accessibilité. Il s'agit d'assurer une offre de soins graduée et adaptée aux contraintes de l'insularité, ce qui suppose une coordination efficace des moyens présents sur l'île, mais aussi l'accessibilité des plateaux techniques et des transports ou évacuations sanitaires vers le continent. De plus, si la population corse est de 320 000 habitants, 450 000 touristes y séjournent à certaines périodes de l'année. Ce doublement de la population pèse sur les urgences et les services de santé qui doivent être dimensionnés pour répondre à ce défi.

3. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À L'OUTRE-MER

Des objectifs spécifiques sont prévus pour les 9 territoires d'outre-mer, comme l'amélioration de l'état de santé des mères et des enfants dont les taux de mortalité sont plus élevés que dans l'Hexagone, la réduction des maladies chroniques, l'amélioration de l'accès et de l'approvisionnement en produits de santé. De plus, la gouvernance du système de santé doit évoluer et l'attractivité des territoires pour les professionnels de santé et les équipes de direction doit être renforcée. Mayotte et la Guyane sont confrontées à une situation d'insuffisance de l'offre de soins face à des besoins croissants, induits par des flux migratoires et une forte natalité. Enfin, les événements climatiques exceptionnels récents à Saint-Martin et Saint-Barthélemy exigent un effort de reconstruction rapide de l'offre.